

# TARIFS

Applicables au 1er janvier 2018

Les tarifs pratiqués dans notre office notarial sont fixés comme suit :

1. Pour les actes et prestations faisant l'objet d'une tarification prévue aux Décrets n°2016-230 du 26 février et n°2016-1369 du 12 octobre 2016 et aux Arrêtés du 26 février 2016 et du 28 octobre 2016 fixant les tarifs réglementés des notaires : le tarif prévu à ces textes sans modification.
2. Pour la négociation immobilière, pour un prix net vendeur :
  - . **inférieur à 100.000€**: une rémunération forfaitaire s'élevant à **cinq mille euros (5.000€ TTC)**
  - . **compris entre 100.000€ et 300.000€**: une rémunération forfaitaire s'élevant à **5% TTC du prix de vente net vendeur.**
  - . **compris entre 300.000€ et 400.000€**: une rémunération forfaitaire s'élevant à **4,5% TTC du prix de vente net vendeur.**
  - . **supérieur à 400.000€**: une rémunération forfaitaire s'élevant à **3,5% TTC du prix de vente net vendeur.**
3. Pour l'évaluation d'un bien immobilier :
  - . **360€ TTC** pour un appartement / maison standard.
  - . **540€ TTC** si plusieurs biens, long déplacement ou bien complexe.
  - . **150€ TTC** pour des parcelles de terres.
4. Pour les cessions de fonds de commerce et cession de parts sociales :
  - . **Prix inférieur à 45.000€**: une rémunération forfaitaire s'élevant à **deux mille quatre cent euros (2400€ HT)**
  - . **Prix supérieur à 45.000€**: sur devis.
5. Pour les baux commerciaux :
  - . **Neuf cent soixante euros (960€ TTC)** minimum
  - . Tarif susceptible d'être modifié en fonction de la complexité du dossier.
6. Tarifs des actes suivants :
  - . Pacs : **400€ TTC**
  - . Donation entre époux : **400€ TTC**
  - . Contrat de mariage (sans apport de biens communs) **400€ TTC**
  - . Testament olographe enregistrement **100€ TTC**
7. Rédaction compromis : **240€ TTC**
8. Procuration : **36€ TTC**
9. Pour les autres actes et prestations libéralisés et ne faisant pas l'objet d'une tarification dans les textes susmentionnés, la rémunération de l'office fera l'objet d'une convention soumise à l'accord préalable du client.